



28 mars 2024

# CAP ISR MONETAIRE

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une grande régularité dans l'évolution de leur valeur de part. L'objectif de ce fonds est de sur-performer sur le court terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé essentiellement en produits des marchés monétaires de la zone euro. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une grande régularité dans l'évolution de leur valeur de part et la sécurité pour leur épargne. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Le fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Fonds non garanti en capital.

## FCPE N°8565

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 1 209.97  
 Valeur liquidative en € : Part R 4.47735

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

Court Terme (3 mois au moins)

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% ESTR Capitalisé

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 23/02/1996  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / durabilité

FRAIS COURANTS: 0.26%

COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE

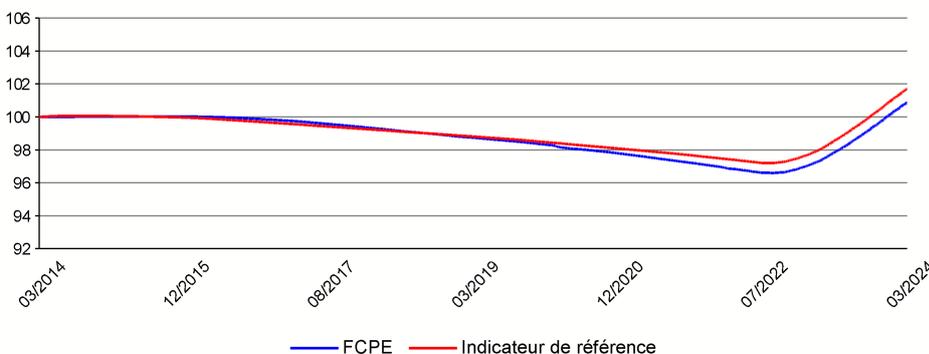


## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	29/02/2024	29/12/2023	31/03/2023	31/03/2021	29/03/2019	31/03/2014
Performance du FCPE	0.33%	0.94%	3.62%	3.42%	2.19%	0.91%
Performance de l'indicateur de référence	0.30%	0.98%	3.71%	3.85%	2.93%	1.71%
Écart de performance	0.03%	-0.04%	-0.09%	-0.44%	-0.73%	-0.80%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	1.13%	0.43%	0.09%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	1.27%	0.58%	0.17%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.14%	-0.14%	-0.08%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.09%	0.27%	0.24%	0.18%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	0.05%	0.26%	0.23%	0.17%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

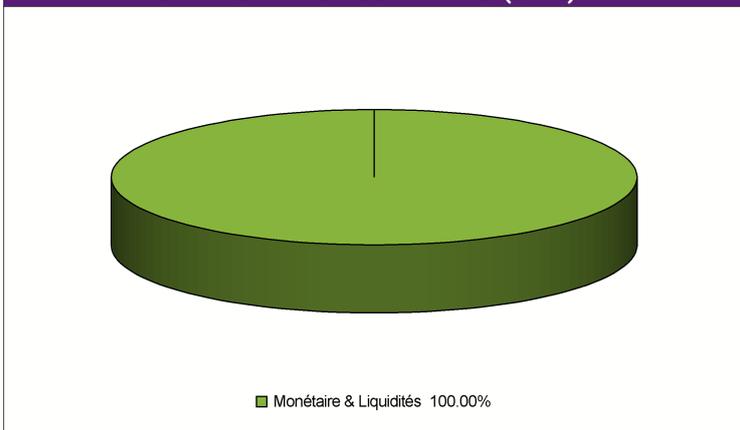
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 31/03/2014)



## PERFORMANCES CALENDAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	3.19%	-0.17%	-0.72%	-0.65%	-0.48%	-0.52%	-0.44%	-0.21%	0.00%	0.01%
Performance de l'indicateur de référence	3.28%	-0.02%	-0.52%	-0.47%	-0.40%	-0.37%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%
Écart de performance	-0.09%	-0.15%	-0.20%	-0.18%	-0.09%	-0.15%	-0.08%	0.12%	0.11%	-0.09%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



## EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Monétaires & Liquidités	100.00%	0.00%	100.00%
	100.00%	0.00%	100.00%

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page  
 (2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



### Principaux OPCVM

FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	70.58%
FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	17.96%
FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	3.75%
<b>TOTAL</b>		<b>92.29%</b>

### COMMENTAIRE DE GESTION

Les communications des grandes banques centrales occidentales et japonaise ont de nouveau focalisé l'attention des investisseurs en mars.

Plus confiante dans le fait que son économie était parvenue à sortir de la déflation, la Banque du Japon a annoncé le retrait très attendu de ses mesures de politique ultra-accommodante, sans pour autant s'engager dans l'immédiat dans une stratégie de resserrement des conditions monétaires. La Banque centrale de Tokyo a ainsi précisé que son taux directeur à court terme, repassé en territoire positif, devrait demeurer très bas et qu'elle poursuivrait ses achats d'obligations d'état à long-terme.

En Europe, la révision en baisse par la BCE de la prévision de croissance économique de la zone euro pour 2024, de 0,8% à 0,6%, et surtout une nouvelle projection d'inflation pour 2024 à 2,3%, plus basse que la précédente et plus proche de son objectif de 2% qui serait atteint en 2025, ont laissé augurer d'une éventuelle détente des taux directeurs dès juin.

Aux Etats-Unis, le marché du travail a continué de créer des emplois en début d'année, sans signal de surchauffe, contrairement aux indications du précédent rapport publié début février.

Face à une activité économique solide, tirée par la croissance du secteur des services, les indices de prix à la consommation et à la production ont surpris en s'établissant légèrement au-dessus des attentes des économistes.

Néanmoins, à l'issue du comité de politique monétaire du 20 mars, les membres de la Réserve Fédérale ont réitéré des projections de trois baisses de 25 points de base des taux directeurs en 2024. Le maintien de cette perspective a rassuré les investisseurs après les appels répétés à la prudence de certains représentants de l'institution.

Dans ce contexte, les marchés obligataires ont continué de refléter des anticipations de première baisse du taux des Fed Funds en juin ou en juillet.

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, a progressé de +0,30% sur le mois, portant sa hausse à +0,98% depuis début d'année.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.